



## INFORMATION N°4 - E-MARQUE

### DESTINATAIRES

- Membres du Comité Directeur
- Clubs du CD27
- Site Comité

Depuis Janvier 2019, l'utilisation du logiciel e-marque V2 est obligatoire sur les divisions fédérales (NF1 NF2 NF3 NM2 NM3 NMU18 ÉLITE NMU15 ÉLITE NFU18 ÉLITE NFU15 ÉLITE) et sur le pilote Pré-Nationale en Ile-de-France.

Cette version permet de paramétrer les différentes règles liées à la compétition et ainsi facilitera le travail de la Commission Sportive puisque toutes anomalies constatées par le logiciel seront consignées dans un rapport après les rencontres.

Le déploiement de cette version devrait se faire pour les organismes décentralisés à partir de septembre 2019.

Dès que le logiciel sera opérationnel pour les Comités, son utilisation sera obligatoire pour certaines catégories de championnats, dont les seniors.

Nous invitons les clubs qui n'utilisent pas à ce jour la version e-marque V1 de profiter de cette fin de saison 2018-2019 pour faire les démarches de recherches d'opérateurs au sein de leur club pour engager une formation e-learning.

La CDO reste à votre disposition pour toutes questions que vous jugeriez utiles.

**19 Février 2019**

**SIGNATAIRE**

Patrice ROMERO - Président